

L'intégration des opérations hors bilan des banques : un nouveau cadre d'analyse

The Integration of Banks Off-Balance-Sheet Operations: a New Research Strategy

Bernard Élie

Volume 71, numéro 1, mars 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602164ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602164ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Élie, B. (1995). L'intégration des opérations hors bilan des banques : un nouveau cadre d'analyse. *L'Actualité économique*, 71(1), 5–25.
<https://doi.org/10.7202/602164ar>

Résumé de l'article

Les marchés financiers ont connu dans les années 1980 des changements importants. De nouveaux instruments financiers sont apparus, toutefois la grande majorité d'entre eux ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils sont hors bilan. Nous nous proposons donc de présenter les activités des banques à charte canadiennes dans ce nouveau contexte ce que, jusqu'à tout récemment, l'absence de données homogènes et fiables nous l'interdisait. L'introduction de nouvelles directives comptables édictées par le B.S.I.F. (Bureau du surintendant des institutions financières) nous le permet maintenant. Ces normes, à l'intention des banques, avaient pour but d'assurer un niveau de fonds propres suffisant pour faire face aux opérations hors bilan. La première partie du texte présente ces normes. Si nous admettons une certaine continuité entre le développement des activités en monnaies étrangères et les opérations hors bilan, l'évaluation d'un degré de « globalisation » des banques peut-elle se faire par une fusion des opérations au bilan et hors bilan? L'évolution des activités des banques à charte remet en cause aussi les instruments d'analyse et les perceptions habituelles.

L'INTÉGRATION DES OPÉRATIONS HORS BILAN DES BANQUES : UN NOUVEAU CADRE D'ANALYSE *

Bernard ÉLIE

*Département de sciences économiques
Université du Québec à Montréal*

RÉSUMÉ – Les marchés financiers ont connu dans les années 1980 des changements importants. De nouveaux instruments financiers sont apparus, toutefois la grande majorité d'entre eux ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils sont hors bilan. Nous nous proposons donc de présenter les activités des banques à charte canadiennes dans ce nouveau contexte ce que, jusqu'à tout récemment, l'absence de données homogènes et fiables nous l'interdisait. L'introduction de nouvelles directives comptables édictées par le B.S.I.F. (Bureau du surintendant des institutions financières) nous le permet maintenant. Ces normes, à l'intention des banques, avaient pour but d'assurer un niveau de fonds propres suffisant pour faire face aux opérations hors bilan. La première partie du texte présente ces normes. Si nous admettons une certaine continuité entre le développement des activités en monnaies étrangères et les opérations hors bilan, l'évaluation d'un degré de « globalisation » des banques peut-elle se faire par une fusion des opérations au bilan et hors bilan ? L'évolution des activités des banques à charte remet en cause aussi les instruments d'analyse et les perceptions habituelles.

ABSTRACT – *The Integration of Banks Off-Balance-Sheet Operations : a New Research Strategy.* The financial markets have seen important changes during the 1980's. New financial instruments have appeared, of which the large majority are not accounted for on the balance-sheet: they are « off-balance-sheet ». We propose to present here the activities of Canadian chartered banks in this new context, something which, up to very recently, was forbidden by the lack of uniform, reliable data. The introduction of new accounting directives issued by the O.S.F.I. (Office of the superintendant of financial institutions) has now made possible this undertaking. These norms, which, directed towards banks, were meant to assure the existence of sufficient funds to support off-balance-sheet operations. The first part of this paper presents these norms. Thereafter, if

* Nous tenons à remercier le Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFACC) de l'UQAM pour la subvention accordée dans nos présentes recherches et nous exprimons notre gratitude à Gilles Bourque, notre assistant de recherche.

we admit to a certain continuity between the development of foreign currency activities and off-balance-sheet operations, can we therefore measure the degree of banking « globalization » by linking the balance-sheet and off-balance-sheet operations ? The evolution of bank activities challenges both our tools of analysis and our usual perceptions.

INTRODUCTION

L'évolution des marchés financiers, caractérisée surtout par l'innovation financière et une plus grande concurrence depuis le début des années 1980, est devenue source de préoccupation. En particulier, les opérations hors bilan en sont l'origine à cause de leur non-transparence. La déréglementation du secteur financier et l'innovation financière se sont aussi accompagnées d'une plus grande instabilité financière, que ce soit sous forme de fluctuations excessives des prix des actifs ou de difficultés de trésorerie pour certaines institutions. Les résultats de ces changements n'étaient que partiellement recensés par les pratiques comptables d'alors ; l'établissement de nouvelles normes comptables et prudentielles pour les institutions financières fut donc à l'ordre du jour. Une nouvelle réglementation prudentielle concertée devrait peut-être permettre de discipliner des marchés de plus en plus complexes et pourrait également contribuer à l'assainissement de l'activité financière.

« Les nouveaux instruments financiers, [...], présentent de nombreux avantages pour les opérateurs [...]. Mais, en même temps, ces instruments sont eux-mêmes porteurs de risques [...]. Ces risques, bien qu'ils puissent avoir des répercussions importantes sur les résultats et la situation financière des entreprises, n'apparaissent souvent pas dans leurs états financiers. » (OCDE, 1988 : 3)

« Avec l'expansion rapide des marchés des titres et instruments dérivés ainsi que des contrats de change, les établissements sont à présent plus exposés aux risques de marché. » (B.R.I., 1992 : 235)

Nous nous proposons donc de présenter les activités des banques à charte canadiennes dans ce nouveau contexte. Jusqu'à tout récemment l'absence de données homogènes et fiables nous l'interdisait. L'introduction de nouvelles directives comptables nous le permet maintenant. Les banques à charte canadiennes sont très présentes sur ces marchés ; cela s'inscrit dans la continuité de leur essor sur le plan international amorcé il y a vingt ans. Avec le recul du temps, nous pouvons dire que le développement des opérations hors bilan est en quelque sorte le résultat de l'expansion phénoménale des marchés financiers. La croissance du volume des transactions financières est spectaculaire, mais ses transformations qualitatives sont de véritables mutations. Elles remettent en cause nos instruments d'analyse et nos perceptions. Nous nous attacherons d'abord à identifier ces nouveaux produits financiers, à montrer leur prise en compte dans les pratiques comptables ou comment ils ne sont plus hors bilan et à indiquer les nouvelles normes prudentielles édictées par les autorités.

1. NOUVELLES PRATIQUES ET NOUVELLES NORMES PRUDENTIELLES

1.1 *Les engagements des banques*

Les résultats des opérations de toute entreprise sont normalement répertoriés à son bilan. Le bilan représente, à une date précise, la situation financière d'une entreprise et l'état de son patrimoine. À l'actif, nous retrouvons tous les biens et les créances dont l'entreprise est propriétaire et, au passif, nous avons en contrepartie l'ensemble de ses dettes et engagements dont elle est responsable. Le bilan est donc le résultat des opérations déjà réalisées. Mais certaines activités sont dites hors bilan, par définition elles ne figurent pas au bilan. Ces activités hors bilan sont des opérations engagées mais non encore réalisées, en terme d'échéance, mais qui peuvent avoir une incidence à terme sur le bilan de l'entreprise. Ainsi la défaillance de tiers pour qui une banque s'est engagée peut entraîner des difficultés de trésorerie pour la banque. C'est le cas, par exemple, quand une banque se porte garante d'une autre entreprise, cet engagement ne figurera pas au bilan de la banque mais la défaillance possible de l'entreprise fera apparaître une perte à son bilan. Compte tenu de la grande importance aujourd'hui des activités hors bilan (nominalement, plus de quatre fois la valeur du bilan des banques canadiennes) et de leur impact possible sur la stabilité des institutions financières, comment peut-on en rendre compte ?

L'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques) distingue trois principales catégories d'engagements financiers pour le secteur bancaire : *les garanties et passifs éventuels*, une banque se porte garante des obligations d'un tiers ; *les engagements proprement dits*, un établissement met des fonds à la disposition de clients par l'intermédiaire de crédits confirmés ; les opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et aux autres *opérations de marché* (O.C.D.E., 1988 : 28). Ces trois catégories d'engagements s'appliquent à la fois à des opérations inscrites au bilan comme à des opérations hors bilan. Une autre catégorie d'engagements est parfois ajoutée : les fonctions de gestion et de prise ferme. Dans ce quatrième cas, la banque pourrait être tenue responsable de négligence ou de manquements à ses obligations. Par exemple, dans un marché volatil le risque des preneurs fermes s'accroît lorsque l'émetteur est peu connu. Si une émission n'est pas entièrement placée, la banque devra acheter les titres, peut-être par sa propre négligence.

Les opérations hors bilan sont constituées, pour les passifs éventuels, principalement par des acceptations et des endossements qui sont des engagements d'une banque de payer éventuellement à échéance des valeurs nominales convenues. Dans les engagements proprement dits, les lignes de crédits *stand-by* inconditionnelles et les « facilités d'émission de titres de créances » du type NIF (*Note Issuance Facilities*) sont les plus importantes. Le client de la banque est autorisé à émettre lui-même des effets sur le marché ; s'il n'arrive pas à les placer tous, alors la banque s'engage à les acheter ou à ouvrir à son client une ligne de crédit. Enfin, les opérations de marché qui regroupent l'essentiel des activités

hors bilan sont composées d'opérations de change à terme et de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt, de contrats à terme d'instruments financiers (*futures*), de contrats à terme de taux d'intérêt (FRA pour *Forward Rate Agreement*), d'options d'achat ou de vente à terme et de garanties sur les taux d'intérêt (*caps, floors et collars*)¹. La nouveauté de plusieurs de ces opérations repose sur la possibilité qu'ils offrent de segmenter et de transférer les risques attachés aux activités de prêts et d'emprunts.

Dans les principales publications sur les banques, les passifs éventuels et les engagements proprement dits sont généralement regroupés sous le titre *d'instruments de base ou primaires*, puisqu'ils sont liés à des opérations de crédits, directement ou indirectement. De plus, ces deux catégories d'engagements peuvent impliquer des mouvements de trésorerie effectués ou à venir. Alors que les opérations de marché, comme les options, les contrats à terme ou les swaps, qui n'entraînent pas normalement de mouvements de trésorerie, sont rassemblés comme des *instruments dérivés*. On dit que la valeur de ces contrats est dérivée puisqu'elle dépend de la valeur d'un autre instrument financier qui lui sert de référence.

Ces opérations hors bilan reposent sur des instruments financiers nouveaux ou anciens mais qui ont connu un développement spectaculaire dans les années quatre-vingt. Ces instruments financiers ont instauré des modifications importantes dans le fonctionnement des marchés et dans la gestion des risques par les intervenants. Ils sont négociés soit sur des *marchés organisés* ou soit par des *contrats de gré à gré* entre les différents acteurs.

L'importance des activités hors bilan a procédé de la déréglementation du secteur financier dans les années quatre-vingt. Cette déréglementation a mené à l'intensification de la concurrence surtout sur le plan international, à la diversification et à la multiplication des types d'opérations, à la titrisation des sources de financement et à l'augmentation des risques sur les marchés financiers, risques amplifiés par l'interdépendance accrue des établissements financiers.

1.2 Les risques des banques

Le risque désigne l'éventualité d'un événement ne dépendant pas exclusivement de la volonté des parties et pouvant causer une perte. Les définitions et les catégories de risques sont nombreuses, mais retenons celles que le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (B.S.I.F.) proposait en juin 1994. Il y a d'abord le *risque de marché*: la diversification et la complexité des nouveaux instruments financiers rendent les banques plus vulnérables aux aléas du marché. Le B.S.I.F. divise le risque de marché en trois sous-catégories: le *risque de change*, c'est-à-dire la possibilité que la valeur d'un avoir ou d'un engagement fluctue par suite de variations du taux de change; le *risque de taux*

1. Pour une description plus détaillée voir: Leroux, (1988), OCDE, (1988) et OCDE, (1991).

d'intérêt, c'est-à-dire la possibilité que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de l'évolution des taux d'intérêt sur le marché ; le *risque de cours du marché*, c'est-à-dire la possibilité que la valeur d'un avoir ou d'un engagement fluctue en raison de l'évolution du cours des titres ou des marchandises. La deuxième catégorie est le *risque crédit ou de contrepartie* qui fait référence à la possibilité de la défaillance d'un débiteur sur son obligation de paiement envers la banque. *Le risque de règlement*, au terme d'un contrat l'institution qui s'est acquittée de ses obligations peut ne pas être payée par la contrepartie. Ce type de risque devrait faire partie des risques crédit. Enfin, la dernière catégorie le *risque de liquidité* s'applique particulièrement aux contrats d'instruments dérivés et prend deux formes :

« [...] les liquidités du marché et les mouvements de trésorerie. Les liquidités du marché influent sur l'évolution éventuelle de la valeur marchande d'un instrument. Si le marché souffre de léthargie, il se peut qu'une institution ne puisse se départir suffisamment rapidement de sa position pour éviter de subir de graves pertes. Les répercussions des instruments dérivés sur le profil de trésorerie net d'une institution sont liées à l'évaluation de la capacité d'autofinancement de cette dernière à mesure que les obligations deviennent exigibles. » (B.S.I.F., 1994 : 13)

À ces risques d'entreprise ou micro-économiques il faut ajouter un risque global ou macro-économique, *le risque systémique*. Ce risque peut se définir « comme un risque de déséquilibre majeur qui résulte de l'apparition de dysfonctionnement dans les systèmes financiers, lorsque l'interaction des comportements individuels, loin de déboucher sur des ajustements correcteurs, porte atteinte aux équilibres économiques généraux » (Nouy, 1993). L'importance d'un tel risque sera fonction du degré d'interrelation entre les établissements et donc de la rapidité et de l'ampleur de la contagion de la défaillance d'origine. Dans un nouveau contexte financier incertain, la *reréglementation* proposée par les autorités monétaires, entre autre par l'harmonisation des normes prudentielles, permettra d'assurer un cadre juridique stable et crédible propre à maintenir la confiance du public et à garantir le bon fonctionnement du système financier.

La Banque des règlements internationaux (B.R.I.), comme observatrice des marchés financiers, est très sensible à la croissance des activités hors bilan et à l'augmentation de l'interrelation des établissements. Ainsi souligne-t-elle la forte croissance des activités hors bilan des banques (B.R.I., 1992 : 181-182). Bien que ces opérations semblent moins risquées et plus rentables que l'interbancaire, l'augmentation formidable de l'encours de ces contrats est source de préoccupation par les risques de marché et de liquidité que cette évolution brutale implique. En effet, en plus de la moins grande transparence de ces opérations, elles n'apparaissent pas au bilan. Or leur volume est fabuleux : en 1991, l'encours identifié des seuls contrats dérivés sur taux d'intérêt et devises aurait atteint près de 100 % des avoirs internationaux, au bilan, des banques déclarantes auprès de la B.R.I., soit de 7 497,2 milliards de dollars ! Une croissance égale au tiers du total de 1990. Cette forte croissance se poursuit depuis.

1.3 Réglementations prudentielles

Face au développement des opérations hors bilan des banques au détriment des activités inscrites à leur bilan, les autorités de contrôle doivent élargir leur champ de surveillance et renforcer les normes prudentielles de ce secteur. Cet élargissement doit s'accompagner d'une harmonisation de ces normes, au niveau international, pour ainsi égaliser les conditions de la concurrence et éliminer les inégalités réglementaires.

Déjà le Comité sur le contrôle bancaire, créé en 1974 suite à la faillite de la Banque Herstatt, surnommé le Comité de Bâle², ville où est situé le siège de la Banque des règlements internationaux, avait édicté plusieurs recommandations indicatives largement adoptées par un grand nombre de pays, même par ceux qui ne sont pas membres. Depuis le milieu des années quatre-vingt, la B.R.I. a encore une fois sonné l'alarme. Une collaboration étroite sur le sujet des normes prudentielles se développa alors avec l'O.C.D.E. et ses membres.

Certains événements ont contribué à la prise de conscience de l'ampleur des risques encourus par le système financier international. En particulier mentionnons : les problèmes de la *Bank of New York* (1985), la fragilité de certaines des mutuelles d'épargne et de prêts et de certaines banques régionales aux États-Unis, la défaillance de la Drexel aux États-Unis et de la *British and Commonwealth* au Royaume-Uni (1990), les difficultés de la *Bank of New England* (1990), l'affaire de la *Bank of Credit and Commerce International* (1991) et bien sûr les krachs boursiers de 1987 et de 1989. À cette époque au Canada, plus modestement, nous eûmes les faillites de la *Canadian Commercial Bank* et de la *Northland Bank* (1985).

Les événements de la dernière décennie ont conduit les autorités de contrôle à vouloir *reréglementer* le secteur bancaire au niveau des règles prudentielles. L'harmonisation et la généralisation de normes prudentielles impliquent nécessairement une coopération internationale élargie et nouvelle. Une collaboration plus constante et plus structurée devait être établie à travers des organismes officiels et permanents. Le Comité de Bâle a pris le leadership particulièrement en matière de *reréglementation* prudentielle.

« En s'attaquant à la source aux prises de risques excessives, la réglementation et la surveillance prudentielle des institutions individuelles pourraient permettre de mieux prévenir les perturbations systémiques. » (B.R.I., 1992 : 237)

Le questionnement des autorités de contrôle était d'autant plus grand que jamais une telle situation n'a été testée. L'existence d'un tel risque systémique, dans le contexte du développement des opérations hors bilan, est une première et la solidité des structures du marché n'a jamais été mise à l'épreuve historiquement. La prudence est donc de mise.

2. Formé des représentants de douze pays : les onze membres du Groupe des dix (le onzième étant la Suisse) et le Luxembourg.

Les normes prudentielles devront assurer la transparence des activités des marchés financiers. Il s'agit essentiellement d'améliorer l'information disponible dans les rapports annuels des institutions financières, particulièrement sur les opérations hors bilan qui n'étaient, le plus souvent, que mentionnées au bas du bilan ou en annexe. Pour ce faire la publication exacte de la situation financière des participants au marché passe d'abord par une harmonisation des normes comptables au niveau international. Cette harmonisation est d'autant plus nécessaire que nous avons affaire à des opérations aux caractéristiques variées ayant des niveaux de risque très hétérogènes. Ainsi, les problèmes comptables sont particulièrement difficiles pour les instruments financiers liés à des transferts de risques comme les options ou les swaps. En effet, ces opérations ne se manifestent pas au bilan par des mouvements d'éléments de l'actif ou du passif. Il faut donc établir une correspondance des opérations hors bilan avec les opérations du bilan. L'information publiée doit inclure le montant des transactions liées aux instruments financiers ramenés au bilan, l'évaluation des risques encourus et les principes comptables utilisés. Les opérations au bilan sont aussi pondérées par leur niveau de risque (B.S.I.F., 1993).

1.4 Normes en matière de suffisance des fonds propres

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, les banques à charte au Canada sont tenues de détenir un niveau de fonds propres suffisant pour respecter les objectifs minimaux de deux normes comptables : *le ratio des fonds propres à risque et le ratio actif / fonds propres*. Au Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières est le responsable de la supervision de ces institutions et, à ce titre, il voit au respect de ses normes en matière de suffisance des fonds propres dans la continuité de celles convenues au Comité de Bâle. La première présentation de ces normes à l'intention des banques (la ligne directrice « A ») a été distribuée le 22 mars 1993.

1.4.1 *Le ratio des fonds propres à risque*

Le ratio des fonds propres à risque « définit les fonds propres minima que doit garder une banque comme le ratio des fonds propres totaux (le numérateur) à l'actif pondéré en fonction des risques et aux postes hors bilan en fonction des risques (le dénominateur) » (B.S.I.F., 1993 : 1-2). Le ratio minimum prescrit par les autorités est actuellement de 8 %. Les banques se sont facilement conformées à ce ratio. Elles l'ont même tenu bien au-delà de ce niveau plancher pour 1993.

Les opérations hors bilan considérées doivent correspondre à des éléments du passif qui sont des obligations contractuelles à fournir des disponibilités à une autre entreprise ou d'échanger des instruments financiers à des termes potentiellement défavorables pour les banques. Pour obtenir le dénominateur de ce ratio il faut, dans un premier temps, que les postes hors bilan soient comparables aux opérations du bilan en étant convertis en équivalents-crédits, c'est-à-dire en des montants estimatifs pouvant être inscrits au bilan. Les instruments

de base ou primaires sont intégrés à l'aide d'un facteur de conversion équivalent-crédit à quatre niveaux : 0, 20, 50 et 100 %. Les instruments dérivés font l'objet d'une procédure d'intégration différente, compte tenu de leur nature.

À l'origine, les instruments dérivés n'étaient pas convertis ; on les présentait nominalement dans un tableau à part ou tout simplement on les ignorait. Par la suite, on détermina leur équivalent-crédit en additionnant le risque existant (c'est-à-dire le coût de remplacement calculé en comparant aux valeurs du marché les contrats ayant une valeur positive) et le risque éventuel estimatif (c'est-à-dire la somme obtenue en multipliant le montant global des contrats par des pourcentages compris entre 0 % et 5 %, selon la nature de l'instrument et l'éloignement de l'échéance). Pour les instruments dérivés, le B.S.I.F. utilise le terme facteur du risque crédit futur à la place de facteur de conversion équivalent-crédit ; par souci d'homogénéité nous gardons uniquement ce dernier terme. Le traitement particulier des instruments dérivés s'explique par leur nature différente et par des niveaux de risque économique extrêmement faibles malgré leur grand nombre et leur énorme valeur nominale. En effet, dans ces opérations les banques ne sont pas exposées au risque de crédit pour la totalité de la valeur nominale des instruments dérivés. Ainsi la valeur risquée ne représente qu'une très faible partie de la valeur nominale de l'instrument émis puisque le gain ou la perte se limite, à des fins comptables, à la valeur de la prime de l'instrument en question.

Une fois le tout converti en valeurs assimilables à celles du bilan, dans un second temps, chaque poste de ce bilan élargi est pondéré par un facteur de risque pour obtenir un actif net qui sera le dénominateur du ratio. Les normes relatives aux risques correspondent à un coefficient variable, établi *a priori*, du risque de défaillance de la contrepartie pour différents instruments. Il existe quatre coefficients de pondération du risque : 0, 20, 50 et 100 %. Cette pondération en fonction du risque est également attribuée aux instruments financiers du bilan lui-même comme aux instruments de base hors bilan, ce qui exclut les instruments dérivés. Par exemple 0 % s'applique aux créances des gouvernements des pays de l'O.C.D.E. et à celles garanties par eux ; 20 % pour les créances sur les banques des pays de l'O.C.D.E. ; 50 % sur les prêts hypothécaires des immeubles résidentiels (les prêts hypothécaires accordés aux termes de la Loi nationale sur l'habitation font partie des créances garanties par le gouvernement fédéral) ; enfin le 100 % est réservé aux prêts commerciaux ordinaires, aux NIFs et aux créances en devises étrangères d'administrations et de banques centrales non-membres de l'O.C.D.E..

Les instruments dérivés pour leur part ont une pondération du risque sur uniquement trois coefficients : 0, 20 et 50 %. Ainsi les opérations à terme et les options vendues sur devises et sur taux d'intérêt, qui sont négociées en bourse et sont assujetties à des couvertures quotidiennes obligatoires (appels de marge), sont réputées ne présenter aucun risque bancaire supplémentaire et ont donc un coefficient de pondération du risque de 0 %. Par contre, les engagements à

terme avec une échéance de plus d'un an et les facilités d'émission d'effets, où la banque n'a pas entière discrétion de pouvoir se retirer, ont un coefficient de pondération du risque de 50 %.

1.4.2 *Le ratio actif / fonds propres*

Le ratio actif / fonds propres s'obtient en divisant l'actif total, en y incluant certains postes hors bilan, par les fonds propres totaux. Pour le calcul de ce ratio, les postes hors bilan regroupent en premier lieu les substituts directs de crédit, c'est-à-dire des instruments financiers hors bilan, qui se voient attribuer un facteur de conversion en équivalent-crédit de 100 %. Nous pouvons identifier comme substituts directs de crédit : les garanties accordées au nom de clients pour des obligations financières (paiements de dettes relatives à des services et à l'achat de marchandise, de contrat d'achat, de baux financiers, de prêts, de chèques non certifiés); les garanties bancaires servant de garanties financières, comme les lettres de crédit; les garanties des participations à risque dans des acceptations bancaires et dans des lettres de crédit financières (B.S.I.F., 1993 : 4-1).

De plus, les postes hors bilan du ratio comprennent les engagements de reprise (100 % en équivalent-crédit), les engagements de garantie liés à des transactions (50 % en équivalent-crédit) et les engagements à court terme à dénouement automatique liés à des opérations commerciales (20 % en équivalent-crédit). Dans ce type d'opération, le risque de perte de la banque est lié directement à la solvabilité de la contrepartie, le client. L'objectif visé, par le ratio actif / fonds propres, est que l'actif total ne doit pas être supérieur à vingt fois les fonds propres.

Nous nous sommes interrogés sur le peu de finesse des coefficients utilisés. Les écarts entre les taux nous semblaient trop importants. Ces catégories peu fines sont le résultat, nous a-t-on dit, de longues négociations et de la difficulté d'évaluer de façon précise l'équivalent-crédit et le niveau de certains risques. Une catégorisation plus subtile permettrait une meilleure évaluation des risques encourus. Malgré tout, l'introduction de ces coefficients permet une intégration au bilan des opérations hors bilan.

2. DE NOUVEAUX CHAMPS D'ACTIVITÉS POUR LES BANQUES CANADIENNES

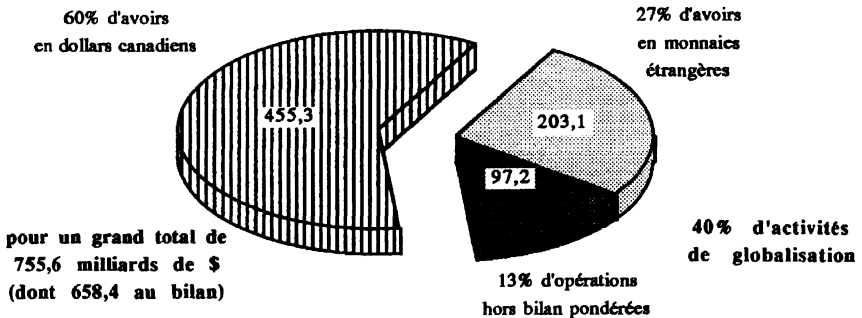
Le développement des marchés financiers depuis vingt ans est un phénomène remarquable. D'abord, ce fut l'expansion de l'intermédiation des banques commerciales puis, quand ce mouvement s'essouffla, ce fut l'essor des nouveaux instruments financiers et des opérations hors bilan. Les banques ont ainsi redéfini leurs opérations en devises. Cette évolution nous interpelle sur nos critères d'analyse. En effet, nous avons l'habitude d'une représentation binaire des relations économiques : elles sont nationales ou internationales, en monnaie nationale ou en monnaies étrangères. Cette dichotomie met l'accent sur la

dimension géographique et la nationalité des intervenants. Nos instruments d'analyse, comme la balance des paiements internationaux, en sont tributaires. Mais aujourd'hui la distinction n'est plus aussi simple. D'une part, les distances géographiques ont presque disparu, les nouvelles technologies de communication et la déréglementation des secteurs financiers ont rapproché les acteurs et les marchés. L'homogénéisation des conditions offertes sur les marchés et les possibilités plus grandes d'arbitrage des banques contribuent à effacer les différences. Cela est particulièrement frappant pour les conditions offertes dans une même monnaie aux niveaux national et international. D'autre part, la nationalité ou la résidence des emprunteurs ou des investisseurs finaux n'est pas chose facile à établir. Les opérations hors bilan effectivement, par la nature de ces avoirs et de ces engagements, posent ce problème d'identification. Les agents économiques ont de plus en plus une vision globale et un comportement plus homogène.

Nous sommes davantage dans un phénomène de « globalisation » où les rapports « inter-nations » ne sont plus évidents. Cette globalisation évaluée par le pourcentage d'activité concernée représente le degré d'homogénéisation des conditions financières auxquelles sont soumises les banques. C'est une approximation de leurs contraintes extérieures.

GRAPHIQUE 1

LE PARTAGE DES ACTIVITÉS DES SIX PREMIÈRES BANQUES À CHARTE EN MILLIARDS DE \$ ET EN %, AU 31 OCTOBRE 1993



SOURCES: les rapports annuels des banques de 1993.

Cette globalisation a vraiment débuté au milieu des années soixante-dix, au moment où les banques à charte canadiennes se sont lancées dans l'intermédiation bancaire sur les marchés internationaux. Certes, les pratiques d'alors étaient encore traditionnelles mais, avec le recul, le développement des activités de l'interbancaire annonçait la floraison d'innovations financières et la complexification des marchés dans les années quatre-vingt.

La globalisation d'une partie des opérations financières est d'autant plus significative qu'elle confirme l'existence de circuits financiers sur lesquels les autorités monétaires ont peu de contrôle et qui ont un impact certain sur l'évolution et la détermination des taux de change et des taux d'intérêt. La simple distinction du national et de l'international ne rend pas bien compte de l'autonomie du secteur financier aussi bien face au secteur de la production que face aux pouvoirs des états. Les activités des banques en monnaies étrangères et leurs opérations hors bilan constituent les deux composantes de la globalisation.

La croissance des banques à charte canadiennes depuis vingt-cinq ans a été exceptionnelle. En comparaison à l'ensemble de l'économie canadienne, la valeur globale du bilan des banques égale aujourd'hui celle du produit national brut, alors qu'elle n'en représentait que la moitié en 1970. Les activités des banques en monnaies étrangères et leurs opérations hors bilan pondérées couvrent plus de 45 % de la production nationale, contre seulement 16 % en 1970. Cette puissance est concentrée entre les mains des six premières banques. Les cinq autres banques canadiennes et les cinquante-six filiales de banques étrangères se partagent la portion congrue du marché, 1,5 % et 8,6 % respectivement.

2.1 Les activités en monnaies étrangères

Le premier moteur de cette croissance, de 1975 et cela jusqu'au milieu des années 1980, fut le développement de leurs activités internationales et de leurs opérations en monnaies étrangères, composées à l'actif de dépôts à d'autres banques et surtout de prêts aux non-résidents et aux Canadiens. D'environ 28 % de la valeur de leur bilan en 1975, les opérations en monnaies étrangères représentaient plus de 45 % en 1985. Le taux de croissance des opérations sur l'euro-marché des banques canadiennes était supérieur à l'ensemble des autres banques (Banque du Canada, 1985), même en tenant compte des gains de change qui ont résulté de la baisse du dollar canadien au cours de la période et qui ont gonflé la valeur du bilan des banques libellé en dollar canadien (la valeur de la devise américaine exprimée en dollar canadien est passée de 1,01 à plus de 1,36 dollar). Les banques canadiennes comblaient ainsi un retard et répondaient aux nouveaux besoins des marchés financiers internationaux en développement rapide.

Les grandes banques canadiennes, les six premières, ont participé au vaste déploiement du capital financier. Comme les autres, elles ont été très actives dans le recyclage des pétrodollars et dans le financement des pays du tiers monde. Attirées par les bonnes perspectives de rendement sur les marchés internationaux, les banques furent d'autant plus encouragées qu'elles faisaient face au même moment à une compression du marché canadien du crédit (Canada, 1982). Pendant dix ans, l'expansion fut remarquable. L'année 1985, pour les banques canadiennes, a marqué l'apogée des opérations au bilan libellées en monnaies étrangères, plus de 45 % de leurs avoirs (tableau 1). Les banques canadiennes étaient parmi les plus internationalisées à l'époque. Depuis, ce

genre d'opérations au bilan a fortement décliné, à un peu plus de 31 % des avoirs et 32 % des engagements, pour l'année 1993. Cette contraction, après 1985, de ce type d'opérations est en grande partie la réponse des banques à la crise d'endettement des pays du tiers-monde et à la création de nouveaux marchés. Les banques canadiennes ont délaissé ces prêts et se sont repliées en Amérique du Nord; elles ont développé leurs activités aux États-Unis et ont participé à la concentration du secteur financier canadien, en particulier en absorbant plusieurs sociétés de fiducies. Ces dernières acquisitions ont représenté une hausse de plus 34 milliards de dollars des dépôts auprès des banques à charte, de 1988 à 1993. La contrepartie à l'actif de cet accroissement se trouve essentiellement au poste Prêts hypothécaires (Banque du Canada, 1994 : 8).

TABLEAU 1

AVOIRS ET ENGAGEMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES AU BILAN DES BANQUES
À CHARTE CANADIENNES DE 1975 À 1993
(en fin de période, en milliards de dollars)

Années	total du bilan	dont en monnaies étrangères			
		avoir	% du bilan	engagements	% du bilan
1975	108,38	31,21	28,8 %	31,46	29,0 %
1980	281,24	109,95	39,1 %	112,98	40,2 %
1985	443,76	202,01	<u>45,5 %</u>	204,97	<u>46,2 %</u>
1990	608,14	199,43	32,8 %	204,97	34,0 %
1993	694,66	215,50	31,0 %	224,49	32,3 %

SOURCE: Revue de la Banque du Canada, tableaux C3, C10 et C11

Sur une base d'entreprise, la baisse de ces activités au bilan en monnaies étrangères varie beaucoup d'une banque à l'autre. En particulier, la chute fut très marquée pour les banques Royale et Toronto-Dominion, alors que les banques de Montréal, Canadienne Impériale de Commerce et Nationale du Canada ont connu une réduction inférieure à la moyenne (tableau 2). Les autres petites banques à charte se sont presque totalement retirées de ce type d'opérations.

TABLEAU 2

ENGAGEMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES DES SIX PREMIÈRES
BANQUES À CHARTE CANADIENNES
(au 31 octobre, en milliards de dollars)

Banques	1983			1988			1993			1983-1993 déclin du % du bilan
	total bilan	engagements au en monnaies étrangères	% du bilan	total bilan	engagements au en monnaies étrangères	% du bilan	total bilan	engagements au en monnaies étrangères	% du bilan	
Royale Canadienne Impériale de Commerce	84,7	37,9	44,7 %	110,1	35,5	33,2 %	164,9	37,2	22,6 %	-22,2 %
de Montréal	68,1	24,6	36,1 %	94,7	28,4	30,0 %	141,3	41,7	29,5 %	-6,6 %
de Nouvelle- Écosse	63,2	26,7	42,2 %	78,9	32,9	41,7 %	116,9	46,2	39,5 %	-2,7 %
Toronto- Dominion	54,8	31,2	56,9 %	74,7	34,9	46,7 %	107,6	47,4	44,1 %	-12,9 %
Nationale du Canada	42,5	17,9	42,1 %	59,3	17,3	29,2 %	85,0	20,4	24,0 %	-18,1 %
sous-total	17,8	5,4	30,3 %	30,9	8,9	28,8 %	42,7	9,4	22,0 %	-8,3 %
les autres banques canadiennes*	331,1	143,7	<u>43,4 %</u>	448,6	157,9	<u>35,2 %</u>	658,4	202,3	<u>30,7 %</u>	-12,7 %
	15,6	3,9	25,0 %	5,3	0,1	1,9 %	11,2	0,2	1,8 %	-23,2 %

SOURCE: la Gazette du Canada, Partie I, suppl. du 17/12/83, du 24/12/88 et du 25/12/93.

* les autres banques : 7 en 1983, 4 en 1988 et 5 en 1993 ; excluant les filiales de banques étrangères.

Est-ce à dire que les banques canadiennes ont connu un déclin dans leurs activités en devises sur les marchés financiers ? Sûrement pas. Elles n'ont pas connu un recul de cette dimension. Le critère de leurs opérations en monnaies étrangères inscrites au bilan ne suffit plus maintenant à rendre compte de l'activité bancaire sur les grands marchés financiers et au niveau international. Les opérations hors bilan ont pris en partie la relève comme critère d'évaluation de leur internationalisation et de leur dynamisme dans l'utilisation des nouveaux produits financiers, pour leurs clients comme pour elles-mêmes. Ces dernières opérations sont largement consacrées à des activités en monnaies étrangères, d'ailleurs elles sont souvent présentées dans le chapitre « Gestion de devises » dans les rapports annuels des banques (B.N.E., 1993 : 51).

Après 1985, les opérations hors bilan sont le deuxième moteur de la croissance des banques dans de nouveaux champs d'activités, en continuité avec leurs activités d'intermédiation. Les importantes acquisitions des sociétés de fiducies sont en quelque sorte des transformations linéaires, dans des activités traditionnelles déjà exercées par les banques à charte.

2.2 *Le relais des opérations hors bilan*

Seules les grandes banques à charte sont véritablement actives dans les opérations hors bilan. Comme il y a vingt ans, ce sont les mêmes institutions qui étaient engagées dans les activités internationales et dans les opérations en monnaies étrangères. Aussi, dans l'analyse des opérations hors bilan des banques canadiennes, nous n'avons pris en compte que les six premières banques à charte de propriété canadienne (au sens de l'annexe I de la Loi des banques), puisqu'elles sont les seules à avoir une implication significative sur ces marchés. Les autres banques à charte de propriété canadienne (au nombre de 5 en 1993) ne sont engagées que de façon très marginale. De plus, nous n'avons pas retenu les 56 filiales canadiennes des banques étrangères (celles de l'annexe II de la Loi des banques). Enfin notons que ces six institutions contrôlent plus de 98 % des activités, au bilan des banques à charte de propriété canadienne, et plus de 91 % de l'ensemble du secteur bancaire au Canada, en 1993, et au sens de la Loi des banques

Le Bureau du surintendant des institutions financières ayant fait siennes les propositions du Comité de Bâle, les données relatives à ces opérations des banques à charte se retrouvent maintenant, pour la première fois, disponibles de façon relativement claire et homogène dans leur dernier rapport annuel. Comme pour les autres pays, l'élaboration de normes comptables et de lignes directrices pour les opérations hors bilan a accusé au Canada un long retard sur l'évolution et la croissance de leur utilisation par les banques. Malgré les directives du B.S.I.F., il y a encore un manque d'uniformité dans la présentation des données entre chacune des banques, ce qui nous a obligés à refaire certaines ventilations de leurs opérations.

Une fois la reconstitution faite selon la classification du B.S.I.F.(tableau 3), les instruments dérivés occupent la grande part de l'activité des banques, 2 396,8 milliards de dollars canadiens contre 340,4 milliards pour les instruments primaires. Mais, après la conversion en équivalents-crédits et la pondération des risques, ils ne représentent guère plus que 13,3 milliards, alors que les instruments primaires sont six fois plus importants (83,7 milliards). Cette différence d'ajustement s'explique parce que la valeur nominale des instruments dérivés est une valeur notionnelle, c'est-à-dire une simple valeur requise pour calculer un montant désiré de couverture pour un risque donné. Cette valeur notionnelle n'est jamais transigée comme telle et c'est pourquoi l'équivalent-crédit des instruments dérivés n'est qu'une très faible proportion de la valeur notionnelle.

TABLEAU 3

VENTILATION ET PONDÉRATION DES OPÉRATIONS AU BILAN ET HORS BILAN
DES SIX PREMIÈRES BANQUES CANADIENNES SELON LES NORMES DU B.S.I.F.

	Facteur de conversion BRI	Facteur de pondération BRI	Valeur nominale*	Solde après conversion et pondération**
Actifs au bilan :			(en milliards de dollars)	
Encaisse et créances sur les administrations publiques canadiennes (le fédéral et les provinces) et les gouvernements des pays membres de l'OCDE	-	0%	168,4	0,0
Créances sur les banques et sur les municipalités	-	20%	48,2	9,6
prêts hypothécaires à l'habitation	-	50%	117,4	58,7
tous les autres éléments d'actif	-	100%	324,4	324,4
Total des actifs au bilan			<u>658,4</u>	<u>392,7</u>
Opérations hors bilan :			(en milliards de dollars)	
Instruments primaires				
Engagements fermes de crédit (substituts directs de crédit)	0 % (\leq 1 an) 50 % ($>$ 1 an)	0 % à 100%	306,0	64,2
Autres garanties et facilités de crédit (NIF et RUF)	20 % ou 50 % ou 100 %	0 % à 100 %	34,4	19,5
total des instruments primaires			<u>340,4</u>	<u>83,7</u>
Instruments dérivés			(en milliards de dollars)	
Contrats liés aux taux de change des devises à terme	1 % à 5 %	20 %	1 038,2	5,1
Swaps dans deux monnaies et swaps de taux d'intérêt dans deux monnaies	0 % à 5 %	20 %	689,0	7,7
Options sur taux d'intérêt, sur devises achetées et sur métaux précieux à terme	0 % à 5 %	0 % ou 20 % ou 50 %	240,9	0,3
Autres contrats de conventions sur taux d'intérêt et sur devises achetées	0 % à 5 %	0 % ou 20 % ou 50 %	428,7	0,2
total des instruments dérivés			<u>2 396,8</u>	<u>13,3</u>
Total des activités hors bilan			<u>2 737,5</u>	<u>97,2</u>
Total des activités (au 31 octobre 1993)			<u>3 395,9</u>	<u>489,9</u>

SOURCES: Rapports annuels des banques ; Gazette du Canada, Partie I, supplément du 25 décembre 1993.

* Plusieurs données étant arrondies, le total n'est donc pas égal à la somme.

** Nous avons dû reprendre la ventilation des éléments des actifs des banques, à l'exception de la banque de Nouvelle-Écosse, pour les rendre compatibles aux directives du B.S.I.F.

En 1993, une fois réduite par les facteurs de pondération du risque, la valeur du bilan proprement dit représente 59,6 % de sa valeur nominale, soit 392,7 milliards pour 658,4 milliards de dollars. Alors que pour les opérations hors bilan de nos six banques, la valeur nette n'égalait que 3,6 % du volume nominal. Ici, les facteurs de conversion de crédit ont été très puissants. Après ces pondérations, la valeur de ces opérations hors bilan (97,2 milliards) représentaient quand même 24,8 % de la valeur des activités pondérées inscrites au bilan de ces banques ou 15 % du bilan nominal. L'univers traditionnel des emprunts bancaires à durée déterminée cède donc la place à tout un assortiment de techniques et d'instruments de financements parfois des plus exotiques.

TABLEAU 4

OPÉRATIONS AU BILAN ET HORS BILAN DES SIX PREMIÈRES
BANQUES À CHARTE CANADIENNES
(en milliards de dollars)

Banques	au bilan			hors bilan				total des activités		
	nomi- nale	pondéré	% du bilan	nomi- nale	pondéré	% du hors bilan pondéré	% du bilan pondéré	nomi- nale	pondéré	% du bilan
Royale Canadienne Impériale de Commerce	164,9	94,5	57,3 %	823,4	22,6	2,7 %	23,9 %	988,3	117,1	71,0 %
de Montréal	141,3	88,5	62,6 %	692,3	21,4	3,1 %	24,2 %	833,6	109,9	77,8 %
de Nouvelle- Écosse	116,9	62,7	53,6 %	397,9	13,3	3,3 %	21,2 %	514,8	76,0	65,0 %
Toronto- Dominion	107,6	66,7	62,0 %	391,3	17,6	4,5 %	26,4 %	498,9	84,3	78,3 %
Nationale du Canada	85,0	53,3	62,7 %	318,9	19,9	6,2 %	37,3 %	403,9	73,2	86,1 %
	42,7	27,0	63,2 %	113,7	2,4	2,1 %	8,9 %	156,4	29,4	68,9 %
total (au 31 octobre 1993)	658,4	392,7	59,6 %	2 737,5	97,2	3,6 %	24,8 %	3 395,9	489,9	74,4 %

SOURCES: les rapports annuels des banques de 1993

Les fonds en capital propre de nos six banques, essentiellement l'avoir des actionnaires et les bénéficiaires non répartis (B.S.I.F, 1993 : 2), s'élevait à 48,1 milliards – ce qui dégage un ratio sur l'actif total pondéré de 9,8 %, ce qui est conforme à l'exigence réglementaire de 8 %. De plus, la proportion des fonds propres des banques est égale à un peu moins de la moitié de la valeur des risques hors bilan. Ce ratio semble donc tout à fait suffisant, mais il n'est que théorique puisqu'il dépend de la dimension des facteurs de pondération au risque fixés de façon relativement arbitraire.

Les opérations impliquant des instruments à terme et de couverture n'ont rien de nouveau. Les marchés à terme et les options sur les marchandises existent depuis longtemps mais ils étaient limités à quelques denrées. Aujourd'hui

ces opérations s'appliquent à une très grande variété de « produits » financiers dont le volume et la valeur des transactions dépassent largement les marchés à terme des marchandises. La seule limite au développement de ces opérations innovatrices semble être celle de l'imagination des émetteurs de titres et des acheteurs, à moins que ne surviennent une défaillance d'entreprise ou encore des dysfonctionnements des marchés financiers qui entraîneraient un déséquilibre grave du système économique.

Les banques ont nettement modifié leur stratégie après 1985 : une bonne partie des opérations traditionnelles en devises étrangères sont maintenant remplacées par des opérations hors bilan, essentiellement libellées en devises. La perte de solvabilité de leurs emprunteurs habituels au tiers-monde, l'environnement conjoncturel instable et un marché des changes très incertain, incitèrent les intermédiaires financiers à utiliser de nouveaux instruments plus efficaces contre les fluctuations et les risques qui y sont associés. De plus, ces instruments pouvaient facilement s'adapter à une clientèle variée avec des besoins nouveaux. Autres avantages, ces activités hors bilan permettaient de contourner certaines dispositions réglementaires de contrôle et surtout rendaient possible une augmentation facile des activités sans recourir à de nouveaux capitaux devenus très coûteux. Les banques purent ainsi répondre à la concurrence des nouvelles institutions, arrivées sur les marchés après le décloisonnement des champs d'activité des intermédiaires bancaires et non bancaires. La fin de la segmentation des différents marchés était rendue nécessaire pour permettre une réorganisation de ces marchés et pour mieux répondre aux nouveaux risques.

« Les taux d'intérêt et les produits de change constituent maintenant un élément important des marchés financiers mondiaux et de la gestion des risques des entreprises. Ces produits peuvent être adaptés pour répondre aux besoins de gestion des risques en matière d'intérêt et de change de chaque client. [...] Ces opérations de couverture permettront à la Banque d'offrir aux clients bon nombre de nouveaux produits et options. » (Banque Toronto-Dominion, 1993 : 52)

2.3 La « globalisation » des activités des banques

Si nous admettons une certaine continuité entre le développement des activités en monnaies étrangères et les opérations hors bilan, l'évaluation du degré de globalisation des banques peut se faire par une fusion des opérations au bilan et hors bilan. Le volume de ces dernières était négligeable au début des années quatre-vingt. Ainsi, si l'on additionne les opérations hors bilan pondérées aux opérations en monnaies étrangères inscrites au bilan, la part du bilan ainsi consacrée aux activités « globales » reste globalement au même niveau qu'il y a dix ans (tableau 5). La sensibilité des banques canadiennes à cette contrainte extérieure n'a pas changé. Toutefois, l'importance de ces opérations varie beaucoup aujourd'hui d'une banque à l'autre. Les banques Royale et Nationale ont connu un fort repli de leurs activités en monnaies étrangères que n'ont pas compensé leurs opérations hors bilan ; au contraire, les autres banques ont plus que comblé

leur décroissance dans leurs activités en monnaies étrangères par leurs opérations hors bilan. Parmi ces dernières, la reconversion de la banque Toronto-Dominion est la plus significative. Notons que les banques de Nouvelle-Écosse et de Montréal restent les plus impliquées dans les opérations en monnaies étrangères au bilan, alors que la banque Nationale est la moins engagée dans les opérations hors bilan.

TABLEAU 5

OPÉRATIONS HORS BILAN PONDÉRÉES ET OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES
INSCRITES AU BILAN 1983-1993
(en milliards de dollars)

Banques	total du bilan	1993		1983 avoirs en monnaies étrangères % du bilan
		avoirs hors bilan pondérés + avoirs au bilan en monnaies étrangères et Σ de leur % du bilan		
Royale	164,9	60,2	13,7 % + 22,8 % = 36,5 %	44,7 %
Canadienne Impériale de Commerce	141,3	62,5	15,1 % + 29,1 % = 44,2 %	36,8 %
de Montréal	116,9	56,4	11,4 % + 36,9 % = 48,2 %	42,2 %
de Nouvelle-Écosse	107,6	65,1	16,4 % + 44,1 % = 60,5 %	58,0 %
Toronto-Dominion	85,0	44,8	23,4 % + 29,3 % = 52,7 %	42,0 %
Nationale du Canada	42,7	11,3	5,6 % + 20,8 % = 26,5 %	30,7 %
Total (au 31 octobre 1993)	658,4	300,3	14,8 % + 30,8 % = <u>45,6 %</u>	<u>43,7 %</u>

SOURCES: les rapports annuels des banques de 1993.

CONCLUSION

L'introduction de coefficients permettant de convertir les opérations hors bilan des banques à charte en valeurs assimilables à celles du bilan, a été l'occasion d'obtenir une nouvelle information sur l'activité de ces institutions financières. L'objectif ici était de voir quel profil a l'activité des six premières banques canadiennes si nous appliquions simplement ces conversions. Une application de facteurs de conversion plus fins permettrait, sans doute, une meilleure évaluation des risques sur des marchés de plus en plus incertains. Ceci

étant fait, il nous semble difficile de rester dans le schéma traditionnel du national versus l'international. Ce que nous pouvons retenir c'est l'évaluation, par un critère de « globalisation », de la partie de l'activité des banques soumise plus directement à l'influence des marchés financiers internationaux. De là, il sera sans doute plus facile d'appréhender le risque plus global, plus systémique auquel sont exposées les banques.

Ce premier niveau de réflexion nous renvoie à l'origine de notre questionnement qui s'inscrivait dans une démarche pour évaluer l'impact des opérations hors bilan sur la construction de la balance des paiements internationaux du Canada. En particulier, ces opérations peuvent-elles d'une façon ou d'une autre être intégrées au poste « transactions en devises des banques avec les non-résidents »? Déjà en 1986, la balance des paiements internationaux du Canada avait été réformée pour tenir compte de la nouvelle réalité économique sous-jacente aux transactions financières internationales de l'interbancaire (Statistique Canada, 1986). Faut-il la réformer encore une fois pour tenir compte des opérations hors bilan? La balance des capitaux comme partie d'un instrument de comptabilité nationale n'est peut-être pas réformable par sa nature même. Un peu comme la balance courante affaiblie par l'activité des firmes transnationales, la balance des capitaux ne pourra plus évaluer de façon satisfaisante la véritable contrainte extérieure à laquelle est confrontée l'économie canadienne.

BIBLIOGRAPHIE

- AMBLE, JOAN LORDI (1989), « The FASB's New Ed on Disclosure », *Journal of Accounting*, novembre : 63-69.
- BANQUE DU CANADA (1994), *La Revue de la Banque du Canada, notes relatives aux tableaux*, Ottawa, janvier.
- BANQUE DU CANADA (1993), *La Revue de la Banque du Canada*, Ottawa, automne.
- BANQUE DU CANADA (1985), *La Revue de la Banque du Canada*, Ottawa, avril.
- BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, *Rapport annuel*, diverses années.
- BANQUE DE FRANCE (1987), *Les nouveaux marchés financiers et le risque bancaire*, Livre blanc, Commission bancaire, Paris.
- BANQUE LAURENTIENNE, *Rapport annuel*, diverses années.
- BANQUE DE MONTRÉAL, *Rapport annuel*, diverses années.
- BANQUE NATIONALE DU CANADA, *Rapport annuel*, diverses années.
- BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, *Rapport annuel*, diverses années.
- BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX (1986), *Recent Innovations in International Banking*, Bâle.

- BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX (1992), *62 ème rapport annuel*, Bâle.
- BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX (1993), *63 ème rapport annuel*, Bâle.
- BANQUE ROYALE DU CANADA, *Rapport annuel*, diverses années.
- BANQUE TORONTO DOMINION, *Rapport annuel*, diverses années.
- BRITISH BANKERS' ASSOCIATION, IRISH BANKERS' ASSOCIATION (1990), *Statement of Recommended Accounting Practice, Commitments and Contingencies*, Londres, september.
- BULLEN, H. G., R. C. WILKINS, et C. C. WOODS III (1989), « The Fundamental Financial Instrument Approach », *Journal of Accounting*, november : 71-78.
- BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADA (1994), *Mécanismes efficaces en matière d'instruments dérivés, document de travail*, Ottawa, juin.
- BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADA (1993), *Ligne directrice à l'intention des banques, exigences en matière de suffisance des fonds propres*, Ottawa, mars.
- CHANT, PETER D. (1990), *La présentation des activités de financement dans les états financiers*. Toronto, ICCA.
- COMITÉ DES RÈGLES ET PRATIQUES DE CONTRÔLE BANCAIRES (1988), *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres*, Bâle: B.R.I., juillet.
- DEPOORTER, J., D. Miltz, et P., Sercu (1991), « Accounting for New Financial Instruments ». Working paper 91-04, Brussels: European Institute for Advanced Studies in Management.
- ÉLIE, BERNARD (1993), « Opérations hors bilan des banques : nouveaux risques et normes prudentielles », Cahiers n° 9312, Département des sciences économiques, Université du Québec à Montréal.
- GIRARDIN, E. (1992), *Finance internationale, l'état actuel de la théorie*, Economica, Paris.
- I.C.C.A. (1989), *Couverture, avant son échéance, d'un élément monétaire à long terme libellé en monnaie étrangère*, Comité sur les problèmes nouveaux, abrégé des délibérations, C.P.N.-3, Toronto.
- I.C.C.A. (1987), *Comptabilité et présentation de l'information financière des organismes de capital de risque*, Toronto.
- LEROUX, FRANÇOIS (1988), *Marchés internationaux des capitaux*, Presses de l'Université du Québec-HEC/CETAI, Québec/Montréal.
- NOUY, DANIELLE (1993), « Relations interbancaires et risques systémiques », *La Revue banque*, n° 535, février.
- O.C.D.E.(1992a), *Nouveaux défis pour les banques*, Paris.
- O.C.D.E. (1992b), *La gestion des risques dans les services financiers*, Paris.
- O.C.D.E. (1991), *Nouveaux instruments financiers*, Série Harmonisation des normes comptables N° 6, Paris.

O.C.D.E. (1988), *Nouveaux instruments financiers: publication d'informations et de comptabilisation*, Paris.

O'CONNOR, SEAN M. (1993.), « The Development of Financial Derivatives Markets: The Canadian Experience », Rapport technique n° 62, La Banque du Canada : Ottawa.

STEWART, JOHN E.. 1989. « The Challenge of Hedge Accounting », *Journal of Accounting*, november : 48-56.